



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 24.02.2025

- Info PV Commission Discipline du 26.02.2025

- PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 24.02.25

- PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 25.02.2025

-- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 25.02.25

-PV Commission restreinte d'organisation des Compétitions du 27.02.25

- PV Commission restreinte Foot Animation du 27.02.25

- PV Commission Futsal du 29.01.25

- Page Technique

TIRAGE COUPE

Retrouvez dans ce numéro le tirage de la coupe critérium féminin U15

visible sur Footclubs et le site internet du District

FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro

- ▶ FUTSAL U13 programmés les 1er et 2 mars 2025

FESTIFOOT

Retrouvez dans ce numéro :

- ▶ Festifoot U6-U7 (1-4) du 08/03/25, 15/03/25 et 29/03/25
- ▶ Festifoot U8-U9 (1-4) du 08/03/25, 22/03/25 et 29/03/25

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les

- ▶ **Challenges** Foot Animation Non joués et programmés le **samedi 01.03.25**

COMMUNIQUE

Suite aux incidents survenus à Dammarie les Lys le 09/02/2025 lors d'une rencontre régionale U20, l'application d'un principe de précaution est prolongée pour le Week end des 01 et 02 mars 2025.

En conséquence, les matches départementaux des clubs de DAMMARIE LES LYS - DAMMARIE CITY et CS MEAUX sont reportés à une date ultérieure.

FMI FOOT ANIMATION

Depuis 2 ans maintenant, l'utilisation de la FMI est **obligatoire pour les Critériums « Excellence »**.

Après vérification, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne l'utilisent pas, ce qui pose un problème de plus en plus important dans la gestion de la pratique, sachant que cette procédure est désormais indispensable **dans le fonctionnement fédéral**.

Nous vous informons que les dispositions réglementaires prévues à l'Article 44.4 du RSG seront appliquées à compter du 08/03/2025.

Par ailleurs, l'utilisation de la FMI est **également obligatoire** sur l'ensemble des Critériums Espoirs.

La Feuille de Match « papier » doit être établie **uniquement** dans le cadre d'un dysfonctionnement avéré. **Le modèle à utiliser est celui qui se trouve sur le site du district**

« TOUTES FOOT ! »

Le District Seine-et-Marne de Football organise sa 3^{ème} édition de l'opération « Toutes Foot » et a le plaisir de convier vos licenciées à cette journée. Pour rappel, « Toutes foot » est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Cette année, la journée événementielle se tiendra le

Samedi 8 Mars 2025

Complexe Sportif Patrice Sourie

Rue de la Libération

77220 TOURNAN-EN-BRIE



Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription en page intérieure pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 1er & 2 mars 2025



M. Ludovic VANTYGHM
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 4 mars 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Mercredi 5 mars 2025

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 6 mars 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Jeudi 6 mars 2025

Commission du Statut de l'arbitrage

16H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Vendredi 7 mars 2025

Comité Directeur

18H30

Jeudi 6 mars 2025

Commission de Discipline

16H00

Point Comm'

Février 2025



Le 18 février, la sélection U16 du District de Seine-et-Marne a disputé les Interdistricts avec détermination

- Match nul 0-0 contre la sélection du 78
- Défaite 1-0 face au 91
- Victoire 1-0 contre le 92

Une journée riche en apprentissage et en engagement pour nos joueurs ! Bravo à eux pour leur combativité !



Le mercredi 26 février, notre sélection U14 du District de Seine-et-Marne était en action lors des Interdistricts !

- Victoire 3-0 face au District des Yvelines (78)
- Match nul 0-0 contre le District de l'Essonne (91)
- Défaite 1-2 face au District de Paris (75)

Une belle journée de compétition avec de l'engagement et de la progression pour nos jeunes talents !



Rendez-vous le samedi 1er mars 2025

- De 18h à 20h
- Urban Soccer Lognes (29 rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes)

Un événement 100% convivial dédié aux joueurs de plus de 50 ans ! Que vous soyez passionné ou curieux de découvrir cette discipline accessible à tous, venez partager un moment de plaisir et de fair-play.

Infos & inscriptions :

- 06 87 57 80 37
- tdossantos@seineetmarne.fff.fr

Cette année, la journée événementielle se tiendra le : Samedi 8 Mars 2025 au Complexe Sportif Maurice Sourie (Rue de la Libération, 77220 Tournan-en-Brie). Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription (sur le site internet du District) pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Noisiel Futsal organisait son traditionnel tournoi international les 15 et 16/02.

Félicitations pour cette manifestation à destination des plus jeunes.

Le Président du District est passé adresser ses encouragements et a eu le plaisir de donner le coup d'envoi du 1er match !



Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Février 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

TOUTES FOOT

Inscription Club

CLUB :

N° Affiliation :

Nom et Prénom du Responsable Féminin :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre d'équipe (foot à 5)
U15F	
U13F	
U11F	
U9F	

Catégorie	Staff ou accompagnant
Educatrice	
Dirigeante	
Maman	

Inscription Individuelle

Nom et Prénom :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre	Age
Joueuse		
Educatrice		
Maman		

INSCRIPTION GRATUITE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr MOPIN Xavier, CTD-DAP du District 77, au 06 43 37 85 09.



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 24 février 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Gretz Tournan

Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1

Match 28247747

Varenes FC– Gatinais Val de Loing

Seniors D3 du 01/12/24



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 19 février 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28938628
Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25

Match 29616892
BS Academy B – ESP SLT
Seniors D2 Futsal du 11/01/25

REPRISE DE DOSSIER

Match 28913424
Roissy US – Cesson ESCV
U18 D1 du 09/02/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 28279340
Varennes FC - CPSP
Seniors D3F du 09/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

Match 30052357
Bois le Roi – MRT 2 Futsal
Futsal 2 du 16/02/25

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

CHAMPIONNAT

Match 53121794
Dammartin CS – Brie Est Foot Club.
Vétérans coupe 77 du 23/02/25

Match 28245965
Loing – Moissy Sénart
Séniors D2C du 23/02/25

Match 28247672
Champenois Mam. Ver – Combs La Ville CA
Séniors D3F du 23/02/25

Match 53121990
Meaux Academy cs – Lognes US
Séniors coupe 77 du 23/02/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City

Seniors D2C du 02/02/25

Match 28239108

Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1

Seniors D1 du 26/01/25

Match 29272531

AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21

U16 D3C du 02/02/25

Match 28246757

Villenoy – ES Brie Nord

Seniors D3A du 09/02/25

MATCH 28913598

OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21

U16 D1 DU 01/12/2024

CONVOCATIONS

Match 29617548

Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1

Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 28917693

Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21

U14 D2 du 08/02/25



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 27 février 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28912374 BRIE NORD Et.S. 31 – NANTEUIL LES MEAUX 31 – VETERAN D3A du 02/03/2025 à 09h30

La Commission,

Après transmission d'une déclaration de match sensible et d'une demande d'arbitre de la part du club de NANTEUIL LES MEAUX,

Considérant que le club de NANTEUIL LES MEAUX fait état de craintes quant à d'éventuels problèmes,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA avait déjà désigné un (1) Arbitre central officiel en regard à la demande du club de NANTEUIL LES MEAUX,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la rencontre se déroulera sur les installations du Stade Municipal Frank Leboeuf de l'ES BRIE NORD,

Décide la désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de NANTEUIL LES MEAUX,



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 25 février 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 28246540

SAVIGNY FC 1 – VAL D'EUROPE 1 SENIORS D2B DU 26/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 25/02/2025, du club de SAVIGNY FC, concernant M. SISSOKO Bakari et M. SOBRAL Bruno joueurs de VAL D'EUROPE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de VAL D'EUROPE et demande ses observations pour le 03/03/2025

MATCH 29616772

BOIS LE ROI 2 – FUTSAL MRT 2 SENIORS FUTSAL D2A DU 23/02/2025

Dossier en cours d'examen

MATCH 28912383

VAIRES 31 – COURTRY F .31 VETERANS D3A DU 23/02/2025

Dossier en cours d'examen

MATCH 28246747

PLESSIS PLACY 1 – BRIE NORD 1 SENIORS D3A DU 23/02/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 24/02/2025, du club de PLESSIS PLACY, concernant M. PILLON William joueur de BRIE NORD susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de BRIE NORD et demande ses observations pour le 03/03/2025

MATCH 29305754

CHATELET 21 – BRAYTOIS 21 U16 D3E DU 23/03/2025

Courriel du club de **BRAYTOIS** en date du **22/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc..), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision*

revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 16/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match 23/03/2025 aura lieu sur les installations du club de BRAYTOIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28915185

BREUILLOISE 21 – OTHIS 21

U18 D2B DU 06/04/2025

Courriel du club de **OTHIS** en date du **24/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 26/01/2025 et 23/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match 06/04/2025 aura lieu sur les installations du club d'OTHIS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253300

BOMBONNAISE 5 – FORET ES 5

CDM D2C DU 06/04/2025

Courriel du club de **FORET ES** en date du **24/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 19/01/2025 et 23/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match 06/04/2025 aura lieu sur les installations du club de FORET ES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912909
ALLIANCE 77 31 – POMMEUSE F. 31
VETREANS D3B DU 04/05/2025

Courriel du club de **POMMEUSE** en date du **23/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 15/12/2024 et 16/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match 04/05/2025 aura lieu sur les installations du club de POMMEUSE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53064221
MORMANT FC 2 – MEAUX PORTUGAIS 1
COUPE CRITERIUM SENIORS FEMININ DU 22/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de MEAUX PORTUGAIS, concernant PONSOT Megane licence n°2543456874, BOULIER Ilana licence n°9603964993, FADILE Sabrina licence n°9602815121, LE PAYEN Antonia licence n°2548036637, RIVAUD Kimberley licence n°2545575068 et FADILE Anissa licence n°2548042792 joueuses de MORMANT FC, ces dernières ayant pris part au match de l'équipe supérieure en SENIORS D1 FEMININES du 08/02/2025 entre Mormant FC 1 et EFPF 2 (dernière rencontre officielle), l'équipe Mormant FC 1 féminine n'avait pas de match officiel programmé le 22 ou le 23/02/2025.

La Commission en informe le club de MORMANT FC et demande ses observations pour le 03/03/2025

MATCH 53121880
LIEUSAIN 22 – FERTE S/J 21
U18 COUPE COMITE DU 23/02/2025
Dossier en cours d'examen

DOSSSIERS EN COURS D'EXAMEN

Coupes

MATCH 53121935
MONTEREAU 1 – VILLEPARISIS 1
U18 COUPE 77 DU 16/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. TATEM Dany de MONTEREAU susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de MONTEREAU et demande ses observations pour le 24/02/2025

La Commission demande une dernière fois au club de MONTEREAU ses observations pour le 03/03/2025

03/03/2025

MATCH 53121962

NANTEUIL 2 – CPSP 2

SENIORS COUPE COMITE DU 16/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de CPSP, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain, ou d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure

Championnat

MATCH 29253526

CHELLES 32 – VILLEPARISIS 32

VETERANS D4A DU 19/01/2025

Demande d'évocation par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. DOMINGUES Victor de CHELLES susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

MATCH 29616910

FUTSAL MRT 1 – ESP SLT 1

SENIORS FUTSAL D2B DU 14/02/2025

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28911515

ANNET 31 – CHAMPS FC 31

VETERANS D2A DU 23/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ANNET** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de ANNET par messagerie, au DISTRICT, le 22/02/2025 à 14h22, le match étant programmé le 23/02/2025 à 09h30

Considérant que le club de ANNET a averti la permanence téléphonique du District.

Considérant que la permanence a transmis la procédure à suivre dans ce cas d'une fermeture hors délais.

Considérant que le club de CHAMPS FC indique ne pas avoir été prévenu par le club d'ANNET.

Dossier en cours d'examen

CONVOCATION

MATCH 29253694

COLLEGIEN 32 – BUSSY 31

VETERANS D4B DU 09/02/2025

CDM D2B DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de BUSSY par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de COLLEGIEN, M. Ibrahima S., sous l'identité de M. Kwity B.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission convoque pour sa réunion du 04/03/2025 à 19h00 à MONTRY

Du club de COLLEGIEN :

GROS Erwan, arbitre

VAILLANT Fabien, arbitre assistant

YANG Hubert, capitaine

GRADAGNI Blagbo, éducateur

BIA LAYOUSSE Kwity, joueur

SAKHO Ibrahima, joueur

Du club de BUSSY :

GANICHE Julien, arbitre assistant

SANDOU Rodolphe, éducateur

DAMAS Gérard, capitaine



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 25 février 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RAS

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29906003	15/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule Q	MAROLLES AS 1	JFCG 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/02/25	U8/U9	A MITRY MORY
08/02/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
08/02/25	U8/U9	A TORCY
08/02/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/02/25	U8/U9	A REBAIS
08/02/25	U8/U9	A MAGNY
08/02/25	U8/U9	A BUSSY
08/02/25	U8/U9	A HERICY VULAINES
08/02/25	U8/U9	A SAVIGNY
08/02/25	U8/U9	A MARLES
08/02/25	U6/U7	A BRIE NORD
08/02/25	U6/U7	A MAGNY
08/02/25	U6/U7	A ST THIBAULT
08/02/25	U6/U7	A MOISSY

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878603	01/02/25	CRIT U9 EXC Poule C	CRECY FC 31	TRILPORT FC 31
29878813	01/02/25	CRIT. U9 EXC Poule J	CRECY FC 32	TRILPORT US 32
29911505	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule A	MEAUX ACADEMY 33	BRIE NORD 31
29911534	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule B	CHELLES AS 34	VILLEPARISIS 34
29911575	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule C	VAL D'EUROPE 35	ASM FERTOISE FOOT 34
29912038	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	BRIE EST 32	POMMEUSE FAREMOUTIERS 32
29912040	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	FRAT. ESBLY FOOT 31	COULOMMIERS BRIE 34
29912407	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule O	PONTAULT COM. UMS 34	OZOIR 77 FC 34
29969082	01/02/25	CRIT. U10 EXC Poule G	CHAMPS S/MARNE 34	ST THIBAULT 33
29907820	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	MONTHYON FC 1
29908693	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule L	BRIE EST 1	POMMEUSE FAREMOUTIERS 1
29908695	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908819	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule O	AFPO 2	BREUILLOISE 2
29908905	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule P	COMBS LA VILLE 1	LIEUSAIN AS 1
29908906	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule P	SERVON FC 1	BOISSISE PRINGY 1
29908935	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule Q	COIMBS LA VILLE 2	LIEUSAIN AS 2
29909384	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule X	CHAMPENPOIS MV 1	PONTHIERRY 1
29910043	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule AF	ST GERMAIN LAVAL 1	JFCG 1

29969112	01/02/25	CRIT. EXC U11	Poule A	VAL D'EUOPE 1	LOGNES US 1
29915981	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	LAGNY MESSAGERS 32
29916063	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule B	NOISIEL FA 32	VAL DE FRANCE 32
29916201	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule C	CHANGIS ST JEAN USSY 31	NANTEUIL LES MEAUX 31
29916329	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	VAL DEUROPE 33
29916388	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	VAL D'EUROPE 34
29916390	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	VILLPEPARISIS USM 33	MEAUX ACADEMY 34
29916450	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	EMERAINVILLE FC 31	LOGNES US 33
29916451	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	CHAMPS S/MARNE 32	CLAYE SOUILLY 33
29916654	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SENART MOISSY 33	MELUN FC 33
29916655	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 33	LE MEE SPORTS 33
29916774	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule N	SC BRIARD 33	ALLIANCE 77 31
29916885	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	MORET VENEUX 31
29969435	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule B	NOISIEL FA 31	MELUN FC 32
29969466	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule C	US TORCY 32	GRETZ TOURNAN 33
29905487	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	MAGNY LE HONGRE 2
29905488	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905526	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule C	NOISIEL FA 2	VAL DE FRANCE 2
29905809	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 2	PONTAULT COM UMS 2

29905913	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	VARENNES FC 2	MORET VENEUX 2
29778478	01/02/25	CRIT. EXC U13	Poule B	NOISIEL FA 1	CHELLES AS 1
29967660	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	VAUX ROCHETTE 1
30173870	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST PATHUS OISSERY 1	ESP. FEMININ 1
29967768	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	SENART MOISSY 2	EFPF 1
29967770	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	EFSSM 3	VARENNES FC 1
29967479	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	ROISSY EN BRIE 1	US LOGNES 1
29967480	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	BRIARD SC 1	COMBS LA VILLE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
01/02/25	U6/U7	A NANTEUIL
01/02/25	U6/U7	A LOGNES
01/02/25	U6/U7	A VAL D'EUROPE
01/02/25	U6/U7	A BUSSY
01/02/25	U6/U7	A THORIGNY
01/02/25	U6/U7	A BRIARD SC
01/02/25	U8/U9	A NOISIEL
01/02/25	U8/U9	A CHANGIS
01/02/25	U8/U9	A PONTAULT PORTUGAIS
01/02/25	U8/U9	A COLLEGIEN
01/02/25	U8/U9	A CRECY
01/02/25	U8/U9	A LE PIN
01/02/25	U8/U9	A TORCY
01/02/25	U8/U9	A FONTAINEBLEAU

01/02/25	U8/U9	A HERICY
01/02/25	U8/U9	A COMBS LA VILLE

FORFAITS

MATCH 30089470 ST MARD 1 – EFSSM 2 COUPE 77 U15F du 22/02/25

Lecture du courriel du club de ST MARD avisant du forfait de son équipe

L'équipe de l'EFSSM est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait avisé**

MATCH 30089473 CHAMPS S/MARNE 1 – VAL DE France 1 COUPE 77 U15F du 22/02/25

Lecture du courriel du club de VAL DE France

L'équipe de CHAMPS SUR MARNE ne s'est pas présentée

L'équipe de VAL DE France est qualifiée pour le prochain tour

* **Forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 1^{er} et 2 mars 2025

MATCH 29241283 OTHIS CO 10 – MITRY COMPANS GOELLY 10 CRITERIUMS 55 ANS Poule A du 02/03/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de OTHIS CO pour disputer la rencontre le 02/04/25 à 20H30 au lieu du 02/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES

TIRAGE COUPE CRITERIUM U15F – ¼ de finale Date de jeu le 15/03/2025

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D1 Féminines :

- 29617530 EFPP 2 – Trilport 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**
- 29617739 Mormant 1 – Villeparisis 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**
- 29617740 Pontault UMS 1 – Lieusaint 1 (du 23/11/24) **reporté au 17/05/25**
- 29617748 St Pathus 1 – Lieusaint 1 (du 23/11/24) **reporté au 26/04/25**

Seniors D1 Futsal :

- 28922033 Chessy Academy 1 – Courtry Academie 1 (du 21/09/24) **reporté au 03/05/25**
- 28922046 Courtry Academie 1 – Val d'Europe (du 10/11/24) **reporté au 20/04/25**
- 28922062 Val d'Europe - Chessy Academy 1 (du 07/01/25) **reporté au 18/03/25**
- 28922079 Joliot Groom'S 2 – Lieusaint (du 15/02/25) **reporté au 19/04/25**

Seniors D2A Futsal :

- 29616729 Villeparisis 1 – Futsal MRT 2 (du 20/09/24) **reporté au 14/03/25**
- 29616730 Bois le Roi 2 – Croissy 1 (du 20/09/24) **reporté au 16/03/25**
- 29616733 Croissy 1 – Ferte SJ 1 (du 26/09/24) **reporté au 13/03/25**
- 29616737 Bois le Roi 2 – Villeparisis (du 13/10/24) **reporté au 20/04/25**

Seniors D2B Futsal :

- 29616861 Futsal Champbenoist – BS Academy 2 (du 23/09/24) **reporté au 17/03/25**
- 29616862 Avon 2 – Bois le Roi 1 (du 21/09/24) **reporté au 19/03/25**
- 29616864 Sengol 77 3 – Ferte SJ 2 (du 21/09/24) **reporté au 27/04/25**
- 29616867 Ferte SJ 2 – Avon 2 (du 27/09/24) **reporté au 20/04/25**
- 29616868 Bois le Roi 1 - Futsal Champbenoist (du 29/09/24) **reporté au 27/04/25**
- 29616869 BS Academy 2 – Lieusaint 2 (du 27/09/24) **reporté au 19/04/25**
- 29616870 Esp Slt 1 – Futsal MRT 1 (du 28/09/24) **reporté au 29/03/25**
- 29616773 Futsal Champbenoist – Ferte SJ 2 (du 14/10/24) **reporté au 24/03/25**
- 29616881 Futsal Champbenoist – Esp Slt 1 (du 18/11/24) **reporté au 14/04/25**

Prochaine réunion le mardi 18 mars 2025

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 février 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

* Coupes 77 & Comité

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Forfaits généraux

COUPES 77 ET COMITE

Voir annexe

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Néant

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
53121370	15/02/25	U14 Cp Seine et marne	CHAMPS AS 21	MELUN FC 22

Score transmis par l'arbitre officiel et le club de Melun FC 1-1 (1 tab 3),

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29272893	06/02/25	U16 D3F	BOIS LE ROI 21	BAGNEAUX N.21

Score transmis par le club de Bagneaux N. : 2-3

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité

(-1 point ; 0 but) au club recevant BOIS LE ROI, l'équipe de BAGNEAUX conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (3 points ; 3 buts)

29275780 09/02/25 U16 D3D PONTIERRY 22 VAL DE L'YERRES 21

Pas de score transmis

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant PONTIERRY, pour en attribuer le gain à l'équipe de VAL DE L'YERRES (3 points ; 0 but)

29272932 09/02/25 U16 D3F BOIS LE ROI 21 MORET-V. 22

Pas de score transmis

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant BOIS LE ROI, pour en attribuer le gain à l'équipe de MORET VENEUX (3 points ; 0 but)

28247686 09/02/25 SENIORS D3E LESIGNY 2 LIEUSAIN 1

Score transmis par le club de Lieusaint : 2-2

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant LESIGNY, l'équipe de LIEUSAIN conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (1 point ; 2 buts)

PROBLEMES FMI/SCORES

30173303 08/02/25 U15 Niveau 2 – A MAGNY 1 MOUROUX 1

Courriel du club de MAGNY en date du 20/02/25, indiquant à la Commission du problème survenue empêchant le transfert de la FMI.

Considérant que le club de MAGNY, indique que l'équipe de Magny a remporté la rencontre sur le score de 5 buts à 1

Considérant que le club de MAGNY transmet également les éléments suivants, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué,

Par ces motifs, la Commission demande au club de MOUROUX de transmettre les éléments suivants, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué ainsi que leurs observations sur l'établissement de la FMI pour sa prochaine réunion.

29223373 16/02/25 SENIORS D4C ALLIANCE 77 2 NANGIS 2

Courriel du club de NANGIS en date du 16/02/25, indiquant à la Commission que le score enregistré est incorrect.

L'équipe de NANGIS 2 ayant remporté la rencontre sur le score de 6 buts à 1 et non l'équipe d'ALLIANCE comme indiqué sur la FMI.

Par ces motifs, la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ainsi que le club d'ALLIANCE de transmettre leurs observations pour sa prochaine réunion.

Considérant que l'arbitre officiel ainsi que le club d'ALLIANCE ont confirmé l'erreur, le score étant bien de 6 buts à 1 en faveur de NANGIS.

Par ces motifs, la Commission enregistre le résultat de 6 à 1 en faveur de NANGIS

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 01 et 02 mars 2025

MATCH 29236884 CLAYE S. 24 – FERRIERES 21 U14 D4D du 01/03/2025

24/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE S. pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 53150306 TORCY 2 – COULOMMIERS 1 COUPE 77 U15 du 01/03/2025

24/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de TORCY pour disputer la rencontre à 15H15 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H15

MATCH 28911598 COULOMMIERS 31 – ST THIBAULT 31 VETERANS D2B du 02/03/2025

Considérant que le club de Coulommiers a formulé une demande d'horaire spéciaux pour ses équipes **Vétérans D2** et Criterium 55 ans à **9h00**, Vétérans D4 à 11h00 jusqu'à la fin de la saison sauf dernière journée.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28912384 AFPO 31 – VAL DE FRANCE 32 VETERANS D3A du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **AFPO** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 29261207 COULOMMIERS 32 – COLLEGIEN 32 VETERANS D4B du 02/03/2025

26/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30.

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COLLEGIEN pour 11h30

Considérant que le club de Coulommiers a formulé une demande d'horaire spéciaux pour ses équipes Vétérans D2 et Criterium 55 ans à 9h00, **Vétérans D4 à 11h00** jusqu'à la fin de la saison sauf dernière journée.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 29253858 REAU 31 – PONTIERRY 32 VETERANS D4C du 02/03/2025

26/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **REAU** pour disputer la rencontre sur les installations de ST FARGEAU PONTIERRY au lieu de REAU

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 53121793 MORMANT FC 31 – CRECY 31 COUPE 77 VETERANS du 02/03/2025

23/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORMANT FC

MATCH 53121767 GATINAIS VL 31 – CHELLES 32 COUPE COMITE VETERANS du 02/03/2025

17/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHELLES

MATCH 53121811 DAMMARTIN 35 – VAUX ROCHETTE 35 COUPE COMITE +45 ANS du 02/03/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAUX ROCHETTE

MATCH 53121869 CESSON VSD 21 – VAIRES 22 COUPE 77 U16 du 02/03/2025

24/02/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H30

MATCH 29272354 OZOIR 22 – FERRIERES 21 U16 D3B du 02/03/2025

24/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OZOIR** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 53121969 PONTAULT PORT. 2 – NANDY 1 COUPE COMITE SENIORS du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 08 et 09 mars 2025

MATCH 28917878 OL. LOING 21 – ENT.ESPB/USBPO 21 U14 D2C du 08/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 29234947 LAGNY 23 - COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 08/03/2025

18/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2025 au lieu du 08/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LAGNY

MATCH 30171781 TORCY 2 – SAVIGNY FC 1 U15 Niveau 1 du 08/03/2025

27/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY FC

Compte tenu du nombre de rencontres régional prévues sur les installations, dossier en attente

MATCH 30173309 COULOMMIERS 1 – CRECY FC 1 U15 Niveau 2 Groupe A du 08/03/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 08/03/2025.

L'équipe de CRECY 1 ayant déjà une rencontre le 22/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 28881268 DAMMARTIN 31 – VAL DE France 31 VETERANS D1 du 09/03/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 29253698 MOUROUX 21 – ESBLY 21 VETERANS D4B du 09/03/2025

08/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 09/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ESBLY

MATCH 29272368 VAL D'EUROPE 22 – COULOMMIERS 21 U16 D3B du 09/03/2025

20/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 09/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE

MATCH 28247780 MORET VENEUX 2 – PONTIERRY 2 SENIORS D3F du 09/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 à 13h30 au lieu du 09/03/2025 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

MATCH 29222688 FONTAINEBLEAU 2 – BOCAGES 1 SENIORS D4C du 09/03/2025

19/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOCAGES** pour disputer la rencontre sur les installations de EGREVILLE au lieu de FONTAINEBLEAU

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29234981 COUNTRY ACADEMIE 21 - BRIE NORD 21 U14 D4A du 15/03/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre le 31/05/2025 au lieu du 08/03/2025

Considérant que la date de report proposée est le 31/05/2025,

Considérant que la dernière journée est fixée au 24-25/05/2025

Considérant qu'aucune rencontre ne pourra être disputée après cette date.

Par ces motifs,

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 29236349 BUCCEENNE 21 – CRECY FC 23 1 U14 D4B du 15/03/2025

18/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUCCEENNE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29261328 NUSO FOOT 31 – HERICY 32 VETERANS D4D du 23/03/2025

13/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre sur les installations de VULAINES au lieu de VOULX

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 28247329 CRECY 2 – FERRIERES 1 SENIORS D3C du 16/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

[Week-end du 29 et 30 mars 2025](#)

MATCH 29253553 FC MONTHYON 31 – CHELLES 32 VETERANS D4A du 30/03/2025

17/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTHYON

MATCH 29253555 VILLEPARISIS 32 – COUNTRY F 32 VETERANS D4A du 30/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY F

[Week-end du 29 et 30 mars 2025](#)

MATCH 28917886 OL. LOING 21 – MORET-VENEUX 21 U14 D2C du 29/03/2025

21/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 14H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H30

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28911632 LOGNES 31 – ST THIBAULT FC 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

25/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

ACCORD DU CLUB DE ST THIBAULT

ACCORD DE LA COMMISSION pour le 06/04/2025, sous réserve de la modification de date de la rencontre +45 ANS du 06/04/2025

(A défaut d'accord, la rencontre Vétérans restera à la date initiale)

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

[Week-end du 05 et 06 avril 2025](#)

MATCH 29260995 LOGNES 35 – FC COSMO 35 +45 ANS Gr. B du 06/04/2025

25/02/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de LOGNES pour disputer la rencontre le 17/04/2025 à 20h30 au lieu du 06/04/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO

MATCH 28239159 VAL D'EUROPE 1 – GRETZ TOURNAN 2 SENIORS D1 du 06/04/2025

23/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 14H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

Week-end du 12 et 13 avril 2025

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 19 et 20 avril 2025

MATCH 29252760 MOUROUX 5 – BRIE EST FC 5 CDM D2B du 20/04/2025

Match reporté du 23/02/2025 reporté au 20/04/2025.

Compte tenu de l'occupation du terrain à 11h15 par une autre rencontre

La Commission décide de modifier d'horaire de la rencontre à 09h15 au lieu de 09h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09h15

Week-end du 26 et 27 avril 2025

MATCH 29272748 BOMBONNAISE 21 –HERICY 21 U16 D3C du 27/04/2025

Réception d'un courriel de la municipalité de BOMBON, informant la Commission de la fermeture de l'installation les 26 et 27 avril 2025 en raison de l'organisation d'une manifestation sportive.

La Commission demande au club de BOMBONNAISE de lui transmettre au plus tard le 10/04/2025 ces observations sur la mise à disposition d'un terrain de repli ou de convenir avec son adversaire d'une nouvelle date de jeu.

A défaut la Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

Week-end du 17 et 18 mai 2025

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de JOUARRE pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAINT 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... **Match 28281713**

Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21
U14 D1 du 09/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction (0/2) sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

• MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025

Considérant que le club de **MCG** souhaite organiser la rencontre en référence au stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant que la municipalité de AULNAY SOUS BOIS a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 01/03/2025 à 15H30 sur le terrain synthétique stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 01/03/2025 à 15h30 stade de la Rose des Vents – terrain synthétique à AULNAY SOUS BOIS.

• MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025

Considérant que le club de **MCG** souhaite organiser la rencontre en référence au stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant que la municipalité de AULNAY SOUS BOIS a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 08/03/2025 à 16h00 sur le terrain synthétique stade de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 08/03/2025 à 16h00 stade de la Rose des Vents – terrain synthétique à AULNAY SOUS BOIS.

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 08 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de FONTAINEBLEAU

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmis

Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025

Dossier en cours d'examen

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de CHAMPS AS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2025

« ... Match 28246960

Champs AS 1 – Pontault UMS 2

Seniors D3B du 15/12/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger :

(.../...)

une suspension d'UN (1) match ferme de terrain à l'équipe de Champs pour envahissement de terrain en vertu des articles 2.1b, chapitres 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football.... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **CHAMPS AS** que la sanction (0/1) sera applicable sur la rencontre ci-dessous :

• CHAMPS AS 1 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B DU 09/03/2025

La Commission demande au club de **CHAMPS AS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **CHAMPS AS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **CHAMPS AS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

ANNEXE PV

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

Coupe 77 U15		
<u>Tour 2</u>	<u>1/8^e de Finale</u>	<u>Samedi 01/03/2025 (Date limite le 22/03/2025)</u>
A	Champs AS 1 - Briard SC 1	
B	Magny 1 – Crecy 1	
C	Montereau 1 – Combs 1	
D	Trilport 1 – Bussy 1	
E	Mouroux 1 – Meaux CS 2	
F	Savigny FC 1 - Vaires 1	
G	Torcy 2 – Coulommiers 1	
H	Gretz T. 1 – Melun FC 1	
<u>Tour 3</u>	<u>1/4 de Finale</u>	<u>Samedi 12/04/2025 (Date limite le 26/04/2025)</u>
1	Vainqueur A – Vainqueur B	
2	Vainqueur C – Vainqueur D	
3	Vainqueur E – Vainqueur F	
4	Vainqueur G – Vainqueur H	
<u>Tour 4</u>	<u>1/2 Finale</u>	<u>Samedi 10/05/2025 (Date limite le 15/05/2025)</u>
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Seine et Marne U14		
<u>Tour 1</u>	<u>Cadragage ¼ de finale</u>	<u>Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)</u>
A	22/03/2025 – Bussy 21 - Dammarie FC 21	
C	22/03/2025 - Meaux CS 21 – Torcy 22	
<u>Tour 2</u>	<u>1/4 de Finale</u>	<u>Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)</u>
1	12/04/2025 - Bussy 21 ou Dammarie FC 21 – Fontainebleau 21	
2	12/04/2025 - Meaux CS 21 ou Torcy 22 – Torcy 21	
3	Vaires 1 – Senart M. 21	
4	Melun FC 22– Melun FC 21	
<u>Tour 3</u>	<u>1/2 Finale</u>	<u>Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)</u>
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U14		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
C	22/03/2025 -Gretz T.22 –Mormant 22	
E	01/03/2025 - Ozoir 21 – Lieusaint 22	
F	22/03/2025 - Torcy 21- Dammarie FC 22	
G	22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22	
H	01/03/2025 – Villeparisis 22 – Courtry Academie 21	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	Marolles 21 – CPSP 21	
2	12/04/2025 - Gretz T.22 ou Mormant 22 – Pontault UMS 22	
3	Ozoir 21 ou Lieusaint 22– Torcy 21 ou Dammarie FC 22	
4	12/04/2025 Mouroux 21 ou MCG 22– Villeparisis 22 ou Courtry Academie 21	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U14		
Tour 4	1/8^e de Finale	Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)
B	22/03/2025 - Meaux CS 22 – Pontault UMS 21	
Tour 5	1/4 de Finale	Samedi 22/03/2025 (Date limite le 26/04/2025)
1	12/04/2025 -Val d'Europe 21 – Meaux CS 22 ou Pontault UMS 21	
2	Torcy 23 – MCG 21	
3	26/04/2025 - Magny 21 – Roissy US 21	
4	Crecy FC 21 – Val de France	
Tour 6	1/2 Finale	Samedi 26/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité CDM		
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	FC Musclé 5 – Crisenoy 5	
2	Nanteuil 5 – Nuso Foot 5	
3	Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5	
4	Bucœenne 5 – Vaux Rochette 5	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 CDM		
Tour 3	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	02/03/2025 – Afpo 5 – Snie Fc 5	
D	02/03/2025 – Thorigny 5 – Boissise P. 5	
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Afpo 5 ou Snie Fc 5– Hericy 5	
2	St Thibault 6– 23/03/2025 siThorigny 5 ou sans date si Boissise P. 5	
3	Ponthierry 5– Lagny 5	
4	20/04/2025 Crecy 5 – Lieusaint 5	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	02/03/2025 – Annet 31 – Bois le Roi 32	
B	23/03/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32	
E	02/03/2025 – Gatinais VL 31 – Chelles 32	
G	02/03/2025 – Othis 31 – Cesson VSD 31	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Annet 31 ou Bois le Roi 32 – Dammarie City 31 ou Lesigny 32	
2	Fontenay T. 32 – Mormant FC 32	
3	Gatinais VL 31 ou Chelles 32– Vaux Rochette 31	
4	20/04/2025 si Othis 31 ou sans date si Cesson VSD 31– Val de l'Yerres 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 Vétérans		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
E	02/03/2025 – Mormant FC 31 - FC Crecy 31	
F	Commission – Dammartin 31 – FC Brie Est 31	
G	23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31	
H	23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 -Chelles 31 – Ponthierry 31	
2	27/04/2025 Claye S. 31– Lognes 31	
3	Mormant FC 31 ou FC Crecy 31– Dammartin 31 ou FC Brie Est 31	
4	Brie Nord 31 ou Bussy 31– Villeparisis 31 ou FC Cosmo 31	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité +45 ANS		
Tour 2	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
C	02/03/2025 – Ol.Loing 35 – St Thibault FC 35	
F	02/03/2025 – Dammartin 35 – Vaux Rochette 35	
H	02/03/2025 – Everly 35 – Lagny 35	
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Ferrieres 35 – Combs 35	
2	27/04/2025 si Ol.Loing 35 ou 20/04/2025 si St Thibault FC 35– Villeparisis 35	
3	Mitry Ourcq Ptg 35 – Sans date si Dammartin 35 ou 23/03/2025 si Vaux Rochette 35	
4	Savigny FC 35 – 20/04/2025 si Everly 35 ou 27/04/2025 si Lagny 35	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 +45 ANS		
Tour 3	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	02/03/2025 – Pontault UMS 35 – Combs 36	
C	23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35	
E	23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35	
F	02/03/2025 – St Mard 35 – Val de France 35	
H	Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35	
Tour 4	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Pontault UMS 35 ou Combs 36– Bagneaux N. 35	
2	Sans date si Varennes 35 ou 20/04/2025 si Villenoy 35– Claye S. 36	
3	Val d'Europe 35 ou Brie des Morins 35 – St Mard 35 ou Val de France 35	
4	Crecy 35– le 20/04/2025 si MCG 35 ou le 27/04/2025 si Nandy FC 35	
Tour 5	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U16		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
B	02/03/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22	
E	02/03/2025 – Magny 21 – Bagneaux N. 21	
G	02/03/2025 – Pontault Port . 21 – MCG 21	
H	02/03/2025 – Servon 21 – Le Mée 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Mormant 21– Chatelet 21 ou Dammarie FC 22	
2	Combs 21 – Champs AS 21	
3	Magny 21 ou Bagneaux N. 21– Villeparisis 22	
4	Vainqueur G – Vainqueur H	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe 77 U16		
Tour 5	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21	
C	23/03/2025 - Dammarie FC 21 – Nandy FC 21	
D	02/03/2025 – Cesson VSD 21 - Vaires 22	
Tour 6	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 si Meaux CS 22 ou Sans date si Ent.Usbpo/Espb 21– Gretz T. 21	
2	Dammarie FC 21 ou Nandy FC 21– Cesson VSD 21 ou Vaires 22	
3	Bussy 22– Pontault UMS 21	
4	Fontainebleau 21– Melun FC 22	
Tour 7	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
	Vainqueur 1 – Vainqueur 2	
	Vainqueur 3 – Vainqueur 4	

Coupe Comité U18		
Tour 2	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
A	23/03/2025– Presles 21 – Crecy 21	
C	16/03/2025 – Lagny 21 – CPSP 22	
Tour 3	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	27/04/2025 - Presles 21 ou Crecy 21– Othis 21	
2	06/04/2025 si Lagny 21 ou le 20/04/2025 si CPSP 22– Montereau 22	
4	20/04/2025 - Lieusaint 22 – Ent.Plaine F/Claye 23	
Tour 4	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Ol.Loing 21 – Vainqueur 4		

Coupe 77 U18		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
D	02/03/2025 Briard 21 – Cesson VSD 21	
G	02/03/2025 Meaux CS 22 – Claye S. 22	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Val d'Europe 21– Val de France 21	
2	Chelles 21 – Briard 21 ou Cesson VSD 21	
3	Vaires 21– Savigny FC 21	
4	Meaux CS 22 ou Claye S. 22 – Montereau 21	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		

Coupe Comité Seniors		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
D	02/03/2025 – Servon 2 – Courtry Academie 2	
F	02/03/2025 – Crecy 2 – Emerainville 1	
H	02/03/2025 – Pontault Port. 2 – Nandy 1	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	20/04/2025 Nanteuil 2 – Cesson VSD 2	
2	Montereau 2 – Servon 2 ou Courtry Academie 2	
3	Lognes 2 – 23/03/2025 si Crecy 2 ou sans date si Emerainville 1	
4	20/04/2025 - Courtry F. 1– Pontault Port. 2 ou Nandy 1	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		

Coupe 77 Seniors		
Tour 4	1/8 de Finale	Dimanche 16/02/2025 (Date limite le 23/03/2025)
D	02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2	
Tour 5	1/4 de Finale	Dimanche 23/03/2025 (Date limite le 27/04/2025)
1	Brie FC 1 – Lognes 1	
2	Val de France 1– Roissy 1 ou MCG 2	
3	Villeparisis 1 – Montereau 1	
4	Claye S. 3 – Vaires 1	
Tour 6	1/2 Finale	Dimanche 27/04/2025 (Date limite le 15/05/2025)
Vainqueur 1 – Vainqueur 2		
Vainqueur 3 – Vainqueur 4		



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 27 Février 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations, décide **l'élimination du club recevant avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (51,50€)**

Foot Passion U12/U13 du 8/2/25

- Poule I à Thorigny
- Poule J à Pontault UMS

La Commission, demande pour **le mardi 04/03/25, les preuves des résultats (photos)** des plateaux non reçus aux équipes ci-dessous en bleu. Sans retour des preuves de résultats, les clubs s'exposent à une amende et à une élimination (cf : Règlements des challenges correspondants)

Foot Passion U12/U13 du 8/2/25

- Poule I à Thorigny : **Le Mée 15 – Crouy 1**
- Poule J à Pontault UMS : **Ponthierry 12 – Cosmo 1**

FORFAITS CHALLENGE DU 08/02/24

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 A LIEUSAINT

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de ESBLY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FRATERNELLE SPORTIVE ESBLY FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

ETUDES DE DOSSIER:

JOUR DE COUPE U12/U13 du 08/02/25 – Poule A :

Club Organisateur : Noisiel FA

Equipes présentes : Noisiel 12 – Othis 1 – Cesson 12

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail de Noisiel indiquant que Cesson et Othis n'ont pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que les clubs n'ont pas laissé la feuille de composition sur place,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification des équipes de Cesson 12 et Othis 1. Qualification de l'équipe de Noisiel 12

ANALYSE DES CHALLENGES DES 08/02/25 ET 15/02/25 :

La Commission a analysé ce jour, de manière aléatoire, les différents challenges en étudiant les classements, les feuilles de composition en lien avec les listes fournies et les criteriums correspondants le cas échéant :

Challenge 77 U10 :

- **Poule A :**

- L'équipe de Crécy 11 est en conformité
- L'équipe du CPS Provins 11 présente 1 joueur hors liste (n°2 : Mr CATAR Muhammed)

La Commission valide les qualifications de Crécy 11 et Provins 11 et demande à Provins de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste

Amende de 10€ au club de CPS PROVINS (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule B :**

- L'équipe de Melun 11 est en conformité
- L'équipe de Montereau 11 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Melun 11 et Montereau 11

- **Poule H :**

- L'équipe de Jouarre 11 est en conformité
- L'équipe de Vaires 11 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Jouarre 11 et Vaires 11

- **Poule O :**

- L'équipe de Villenoy 11 est en conformité
- L'équipe de Ozoir 11 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Villenoy 11 et Ozoir 11

Challenge IDF U11G :

- **Poule C :**

- L'équipe de Villeparisis 1 présente 2 joueurs hors liste (n°6 : Mr NOEL Nolan / n°11 Mr CRIMONT Hugo)
- L'équipe de Meaux 1 présente 1 joueur hors liste (n°5 : Mr SISSOKO Lassana)

La Commission valide les qualifications de Villeparisis 11 et Meaux 1 et demande aux équipes de Villeparisis et Meaux de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste

Amende de 10€ au club de USM VILLEPARISIS (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de CS MEAUX ACADEMY (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule N :**

- L'équipe de UMS Pontault 1 est en conformité sur le challenge du 08/02/25. En comparaison des feuilles de criterium :
 - 6 joueurs hors liste le 18/01/25 : N°2 : Mr FRASER Arthur / n°3 Mr CANOSSA Sandro / n°5 Mr SALHI Anis / n°6 Mr COSTA Levi / n°4 Mr TEXEIRA SCHUBHAN Ethan / n°11 MR CARREIRA GOUVEIA Gabriel
 - En conformité sur les dates des 25/01/25 et 01/02/25
- L'équipe de Melun 1 présente 3 joueurs hors liste (n°9 : Mr KONE Adama / n°10 Mr NASADOR Caleb / n°11 Mr BERRICHI Nassim). En comparaison des feuilles de criterium :
 - 3 joueurs hors liste le 18/01/25 : N°3 Mr CLARK NEAN David / N°4 Mr BERRICHI Nassim / N°8 Mr KONE ADAMA

Considérant que l'UMS Pontault 1 est en conformité sur les journées des 25/01/25, 01/02/25 et 08/02/25

Considérant que Melun 1 présente une cohérence sur les joueurs hors liste (présence de Mr KONE et BERRICHI les 18/01/25 et 08/02/25)

La Commission valide les qualifications de UMS Pontault 1 et Melun 1 et demande à Melun de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste sur les journées analysées

Amende de 60€ au club de UMS PONTAULT (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 40€ au club de MELUN FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule H :**

- L'équipe de Lognes 1 est en conformité
- L'équipe de Savigny Le Temple 1 présente 2 joueurs hors liste (n°6 : Mr KASSI Noah / n°11 Mr MISSENGUE KIBOKO Evann)
 - 1 joueur hors liste le 01/02/25 : N°5 Mr AKROMAH AMON Glenn

La Commission valide les qualifications de Lognes 1 et Savigny-Le-Temple 1 et demande à Savigny Le Temple de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste

Amende de 30€ au club de SAVIGNY LE TEMPLE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule O :**

- L'équipe de Le Mée 1 est en conformité
- L'équipe de Torcy 1 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Melun 1 et Torcy 1

Challenge 77 U12 :

- **Poule I :**

- L'équipe de Ozoir 12 est en conformité
- L'équipe de Vaires 11 est une équipe du Criterium Régional

La Commission valide les qualifications de Ozoir 12 et Vaires 11

- **Poule N :**

- L'équipe de Roissy en Brie 11 est en conformité
- L'équipe de Lognes 1 présente 1 joueur hors liste (n°8 Mr OUFARA Rayyane)

La Commission valide les qualifications de Roissy 11 et Lognes 11 et demande à Lognes de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste

Amende de 10€ au club de US LOGNES (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule P :**

- L'équipe de Villeparisis 11 présente 2 joueurs hors liste (n°10 Mr CROISSETU Yanis / n°11 CRIMONT Hugo). En comparaison des feuilles de criterium :
 - 2 joueurs hors liste le 01/02/25 : n°1 Mr CROISSETU Yanis / n°12 Mr BELGHAOUTI Naim
- L'équipe de Gretz 11 présente 2 joueurs hors liste (n°1 Mr AHOLIA Samuel / n°12 Mr SILLA Salimu). En comparaison des feuilles de criterium :
 - 1 joueur hors liste le 18/01/25 (n°2 Mr AHOLIA Samuel)

Considérant que Villeparisis 11 présente une cohérence sur les joueurs hors liste (présence de Mr CROISSETU les 01/02/25 et 08/02/25)

Considérant que Gretz 11 présente une cohérence sur les joueurs hors liste (présence de Mr AHOLIA les 18/01/25 et 08/02/25)

La Commission valide les qualifications de Villeparisis 11 et Gretz Tournan 11 et demande aux deux clubs de se mettre en conformité pour le tour suivant

Applique l'amende financière prévue à l'annexe financière du football animation pour chaque joueur hors liste

Amende de 30€ au club de USM VILLEPARISIS (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 20€ au club de GRETZ TOURNAN (cf : Annexe financière du Football Animation)

- **Poule J :**

- L'équipe de Olympique du Loing 11 est en conformité
- L'équipe de Briard 11 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Briard 11 et Olympique du Loing 11

JOUR DE COUPE U10-U11 :

- **Poule B :**

- L'équipe de Combs 2 n'a pas fourni de liste
- L'équipe de Pontault 2 n'a pas fourni de liste

La Commission valide les qualifications de Combs 2 et Pontault UMS 2 et demande aux deux clubs une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnables, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule F :**

- Val de Yerres 2 est en conformité
- Othis 1 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Val de Yerres 2 et Othis 1

- **Poule M :**

- Cesson 2 est en conformité
- Le Mée 2 est en conformité
- **La Commission valide les qualifications de Le Mée 2 et Cesson 2**

- **Poule K :**

- Nandy 2 n'a pas fourni de liste
- Le Pin 11 est en conformité
- **La Commission valide les qualifications de Nandy 2 et Le Pin 11 et demande une ultime fois à Nandy 2 la liste pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnables, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25**

- **Poule O :**
 - Vaires 2 est en conformité
 - Fontainebleau 2 est en conformité
 - **La Commission valide les qualifications de Vaires 2 et Fontainebleau 2**

JOUR DE COUPE U12-U13 :

- **Poule D :**
 - L'équipe de Portugais de Pontault 11 n'a pas fourni de liste
 - L'équipe de Roissy 12 n'a pas fourni de liste

La Commission valide les qualifications de Portugais de Pontault 11 et Roissy 12 et demande aux deux clubs une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnables, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule F :**
 - L'équipe de Breuilloise 1 est en conformité
 - L'équipe de Servon 3 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Breuilloise 1 et Servon 3

- **Poule P :**
 - L'équipe de Collégien 1 est en conformité
 - L'équipe de Montereau 12 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Collégien 1 et Montereau 12

CHALLENGE FOOT PASSION U10-U11 :

- **Poule J :**
 - L'équipe de Bussy 3 n'a pas fourni de liste
 - L'équipe de Cesson 3 est en conformité

La Commission valide les qualifications de Bussy 3 et Cesson 3 et demande à Bussy une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnables, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule H :**
 - L'équipe de St Thibault 2 n'a pas fourni de liste
 - L'équipe de Villeparisis 3 n'a pas fourni de liste

La Commission valide les qualifications de St Thibault 2 et Villeparisis 3 et demande aux deux clubs une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnables, et sans changement

possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule P :**

- L'équipe de Quincy 2 est en conformité
- L'équipe de Gretz Tournan 13 n'a pas fourni de liste

La Commission valide les qualifications de Quincy 2 et Gretz Tournan 13 demande à Gretz Tournan une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnable, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

CHALLENGE FOOT PASSION U12-U13 :

- **Poule A :**

- L'équipe de Val de France 3 est forfait général sur le criterium 13 espoir
- L'équipe de Ponthierry 13 n'a pas fourni de liste
- L'équipe de Marolles 1 n'a pas fourni de liste

Considérant que Val de France 3 est Forfait Général en criterium et ne peut donc pas poursuivre en Challenge,

Considérant que Ponthierry 13 et Marolles 1 sont toujours respectivement en criterium U12 espoir et criterium U13 espoir

La Commission valide les qualifications de Ponthierry 13 et Marolles 1 et demande aux deux clubs une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnable, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule G :**

- L'équipe de Lagny 1 est forfait général sur le criterium 13 espoir
- L'équipe de Monthyon 1 n'a pas fourni de liste
- L'équipe de Melun 14 est en conformité

Considérant que Lagny 1 est Forfait Général en criterium et ne peut donc pas poursuivre en Challenge,

Considérant que Melun 14 et Monthyon 1 sont toujours respectivement en criterium U12 espoir et criterium U13 espoir

La Commission valide les qualifications de Monthyon 1 et Melun 14 et demande à Monthyon une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnable, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

- **Poule H :**

- L'équipe de Val de France 12 est en conformité sur le challenge du 08/02/25. La commission note que X joueurs sont simultanément sur les listes U12 Excellence

et U12 Espoirs (Mr MOLIERE ROCHE Louis / Mr MALANDA Jérémie / Mr TERRIER Brice / Mr HALENDRADA Peki Benvido / Mr IKEMO Vincy / Mr BOSII Lucian / Mr RODRIGUES Noah / Mr BALO BERNARDI Oscar / Mr SEMEDO VARELA Kais / Mr ABALE Marc-Aurélien / Mr CREMAZY Johann / Mr PARMISIEUX Léo). La Commission décide d'analyser la dernière rencontre du criterium excellence précédent le Challenge, l'avant dernière rencontre du criterium espoir précédent le challenge, la composition de l'équipe de Val de France 11 au dernier tour de Challenge 77 U12 et la composition de Val de France 12 du dernier tour en Jour de Coupe U12-U13.

- Participation des joueurs suivant à la rencontre U12 Excellence Brie FC – Val de France du 14/12/25 : Mr MOLIERE ROCHE Louis / Mr TERRIER Brice / Mr HALENDRADA Peki Benvido / Mr BOSII Lucian / Mr BALO BERNARDI Oscar / Mr SEMEDO VARELA Kais / Mr PARMISIEUX Léo
- Participation de seulement 3 joueurs inscrits sur la liste espoir à la rencontre U12 espoirs du 25/01/25 contre Noisiel FA : Mr IKEMO Vincy / Mr DIAKITE Moussa / Mr POLICHOUK Hugo
- Participation de seulement 5 joueurs inscrits sur la liste espoir au Jour de Coupe U12/U13 du 7/12/24 au sein de Val de France 12 : Mr DALMAZIO Francesco / Mr DIAKITE Moussa / Mr POLICHOUK Hugo / Mr MALANDA Jérémie / Mr IKEMO Vincy
- Participation des joueurs suivants au Challenge 77 U12 du 7/12/24 au sein de Val de France 11, équipe éliminée suite à cette journée : Mr MOLIERE ROCHE Louis / Mr TERRIER Brice / Mr HALENDRADA Peki Benvido / Mr BOSII Lucian / Mr RODRIGUES Noah / Mr SEMEDO VARELA Kais / Mr CREMAZY Johann / Mr PARMISIEUX Léo)

- L'équipe de Dammarie 12 n'a pas fourni de liste

Considérant que l'équipe de Val de France 12 n'est pas la même à chaque journée observée,

Considérant que de nombreux joueurs inscrits et jouant en excellence ont été volontairement inscrits et alignés sur la liste espoir et sur le challenge Foot Passion du 08/02/25 afin de maximiser les chances de l'équipe Val de France 12 de continuer, suite à l'élimination de Val de France 11

Considérant l'article 3 du règlement des criteriums Espoirs U10/U11 et U12/U13 : « Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction prévue à l'Annexe Financière du District 77 et d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges ».

Considérant qu'il y a une volonté claire de fausser l'équité et d'enfreindre les règlements malgré les avertissements multiples de la Commission

Considérant que Dammarie 12 n'a pas fourni de liste et que Dammarie 11 s'est qualifiée en Challenge 77 U12,

La Commission disqualifie l'équipe de Val de France 12, qualifie l'équipe de Dammarie 12 et demande à Dammarie une ultime fois les listes pour le mardi 04/03/25 dernier délai, faute de quoi seront uniquement sélectionnable, et sans changement possible, les joueurs et joueuses inscrit(e)s sur les feuilles de composition du 08/02/25

REPRISE DE DOSSIER :

Criterion U10 Excellence du 1/2/2025 :

Rencontre : FC NANDY 31 – RC PAYS DE FONTAINEBLEAU 34

Poule : F

N° de Rencontre : 29969052

Réception de la feuille de match, mentionnant un match arrêté à la 25^{ème} minute sur le score 1 à 1

Réception du mail de Mr SAF Akly, délégué officiel du District 77, présent en tant que spectateur sur la rencontre en objet, concernant le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre à :

- Mr SOH Curtis, éducateur de Nandy
- Mr GASZYNSKI Jérôme, éducateur de Fontainebleau
- Mr AMESSIS Maxime, dirigeant de Fontainebleau
- Mr MENDY Jason, arbitre bénévole de la rencontre,
- Mr MVOULA Chris Alexandre, arbitre assistant bénévole de la rencontre
- Mr MAYER WEILER Aurélien, arbitre assistant bénévole de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr GASZYNSKI Jérôme, éducateur de Fontainebleau

La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 25/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre à :

- Mr SOH Curtis, éducateur de Nandy
- Mr AMESSIS Maxime, dirigeant de Fontainebleau
- Mr MENDY Jason, arbitre bénévole de la rencontre,
- Mr MVOULA Chris Alexandre, arbitre assistant bénévole de la rencontre
- Mr MAYER WEILER Aurélien, arbitre assistant bénévole de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Fontainebleau, en date du 24/02/25, mentionnant les absences de Mr MAYER WEILER Aurélien et Mr AMESSIS Maxime, pourtant respectivement inscrits arbitre assistant 2 et dirigeant sur la FMI

Réception et lecture du rapport de Mr SOW Curtis, en date du 25/02/25, sur déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre

Considérant les rapports divergents reçus,

Considérant l'inscription sur la FMI de personnes non présentes à la rencontre

Considérant la gravité des faits remontés

Regrettant vivement l'absence de rapport de Mr MVOULA Chris Alexandre, arbitre assistant bénévole de la rencontre et de Mr MENDY Jason, arbitre bénévole de la rencontre, tous les deux du club de Nandy

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline

Criterion U11 Espoirs du 16/11/2024 :

Rencontre : US ARC EN CIEL 1 – ES CESSON VSD 3

Poule : R

N° de Rencontre : 29908961

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- Mr PINGUET Eric, arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Cesson

La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 25/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- Mr PINGUET Eric, arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Cesson

Réception et lecture du rapport de Mr PINGUET Eric, arbitre bénévole de la rencontre, du club d'Arc-en-Ciel, précisant ne pas avoir entendu de propos mais que les joueurs ont remonté des informations à l'éducateur

Réception et lecture du rapport de Mr KATUMBA Nesty, éducateur de Cesson, en date du 24/02/25, précisant que rien n'a été visible sur le terrain, qu'un moment pédagogique avec ses joueurs a été fait dans le vestiaire après la rencontre avant de partager un moment convivial avec l'équipe adverse.

La Commission classe le dossier

Criterion U11 Espoirs du 30/11/2024 :

Rencontre : FC MELUN 4 – US ARC EN CIEL 1

Poule : R

N° de Rencontre : 29908972

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- L'arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Melun

Réception et lecture du rapport de Mr GENTILS Stéphane, éducateur du FC Melun, en date du 18/02/25, précisant qu'une enquête interne a été effectuée sans aucune remontée et que l'éducatrice en charge de l'équipe à ce moment-là n'est plus au club

La Commission classe le dossier

COMMISSION FUTSAL

PROCES VERBAL du 29 Janvier 2025

Président : Jimmy FICHER

Secrétaire de séance : Jimmy FICHER

Présents : Guillaume ANDRE, Diakharia TIMERA, Laurent HERPE (Comité Directeur)

Absent excusé : Younes GHODBANE

Absent non excusé : LAOUKEIN Mbailassem

Assistent : Philippe COLLOT (Président du District 77), Théodore TIMBOUSSAINT (CTR FUTSAL LPIFF) ELIASY Jean-Marc (CTD DAP),

• **MOT DU PRESIDENT**

- Le président remercie les membres présents pour leur présence.
- Il rappelle que c'est la première fois que la commission se réunit en plénière depuis le début du mandat.
- Il espère que la commission sera force de proposition pour promouvoir la pratique Futsal et rappelle que le District est prêt à accompagner les clubs dans le cadre de leur développement

• **MOT DU REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR**

- Le représentant du Comité Directeur informe d'une forte volonté de développer la pratique Futsal sur le département de Seine-et-Marne.
- Des actions Futsal, sous forme diversifiées, seront mises en place dans les mois à venir et il souhaite la présence d'un maximum sur les manifestations ;
- Il souhaiterait mettre en place un plan prévention de lutte contre les incivilités, au vu des derniers événements survenus.
- Rappelle que les clubs de futsal ayant développé leur projet associatif autour d'une section jeune dont les pratiquants sont licenciés, recevront une dotation en équipement, le 14 mars au siège du Crédit Agricole à Chessy.

- **MOT DU CTR FUTSAL**

- Théodore TIMBOUSSAINT remercie le District 77 pour l'invitation à la commission FUTSAL.
- Il rappelle la politique de la LPIFF concernant le développement de la pratique et rappelle sa disponibilité pour collaborer avec la commission départementale afin d'accompagner les clubs dans leur structuration.

• **POINT PPF**

- Rappel des différents résultats obtenus durant les interdistricts U15 et U17 organisés par le District Parisien de Football. Ce sont des résultats plutôt positifs au vu de l'organisation compliquée des détectations due à un manque de gymnases disponibles sur le territoire.

- 5 joueurs U14/U15 et 4 joueurs U16/U17 sont retenus pour le 1er tour régional.
- Le président de la Commission souhaite que l'on informe dès la fin de saison, les différents clubs afin de gagner du temps organisationnel sur la saison N+1.
- Théodore TIMBOUSSAINT rappelle l'organisation de l'opération fédérale « Concours du jeune Futsalleur ». Au vu de la difficulté structurelle pour organiser la détection puis le concours, la commission propose que les joueurs ayant composé les différentes sélections départementales Futsal soient les représentants du D77 pour la phase Régionale
- Le CTD DAP informe la Commission de la création d'une sélection départementale Féminine Futsal. La composition de la sélection sera faite par le CTD DAP, suite aux différentes observations des joueuses en situation de match au sein de leurs structures.
Suite aux échanges, la commission décide de proposer Diakharia TIMERA en tant que Responsable de l'équipe. La proposition sera transmise au Comité Directeur pour validation.

● POINT SUR LES CHALLENGES FUTSAL

- Présentation des Challenges Futsal Espoirs U9, U11 et U13 sur le département avec les différents résultats et tours en attente.
- Le CTD DAP informe la commission qu'un Challenge Futsal U13 se jouera le 12 ou 13 Avril 2024. Ce challenge concernera uniquement les clubs Futsal du département, avec application intégrale des lois du jeu. Il a chargé Younes GHODBANE de gérer l'obtention d'un gymnase pour cette manifestation. Une communication partira vers les différents clubs Futsal des confirmations du site recevant. En fonction du retour des clubs, il peut-être envisagé de reproduire cette manifestation avec un public U11.

● POINT SUR LES CRITERIUMS

- Début des Criteriums Départementaux depuis le début janvier 2025, cela concerne 17 équipes et 7 clubs dans les catégories U10, U12 et U14.
- Théodore TIMBOUSSAINT rappelle l'organisation régionale sur la pratique, avec la mise en place du Criterium U14 Régional la saison prochaine.

● TOUR DE TABLE

- Suite à un échange lors du tour de table, il sera proposé aux différentes structures Futsal d'accueillir régulièrement des Festifoot dans leur gymnase afin de proposer une pratique continue de U6 à U9 et féminines jeunes pour la nouvelle saison 2025/2026. Cette initiative devrait permettre de fidéliser les jeunes licenciés Futsal.
- Guillaume ANDRE souhaite revenir sur les incidents ayant émaillé une rencontre de son club, et demande s'il est possible de mettre deux arbitres sur les rencontres. Ce qui permettra d'avoir un officiel présent sur le terrain, en cas d'absence imprévue d'un arbitre. Le Représentant du Comité Directeur informe la commission que cette proposition sera débattue en Comité Directeur et avec la Commission Départementale d'Arbitrage, responsable des désignations sur nos compétitions.
- Diakharia TIMERA souhaite étudier la possibilité d'une création de la Coupe 77 Seniors Futsal sous deux formats possibles : Intégrer les clubs régionaux à la Coupe 77 existante ou créer une coupe uniquement pour les clubs régionaux.
- Laurent HERPE souhaite que la commission Futsal puisse recevoir les futurs clubs créant des sections Futsal ou les clubs spécifiquement Futsal afin de les informer de la Politique District en matière de Futsal, des responsabilités et obligations, des sanctions disciplinaires qui leur incombent, de connaître les attentes des clubs suite à la création de la section Futsal notamment sur leur projet associatif, sportif éducatif et le développement ou pas de de leur section jeune.
- Evoque la possible création d'une compétition Coupe de Seine et Marne Futsal féminin si cette proposition recevait l'adhésion des clubs, sous un format spécifique avec une première phase sous forme de plateau. Une compétition qui serait dans la continuité des Finales U15F et U18F futsal mis

en place la saison passée

- Souhaite proposer au Comité directeur, un appel à projet à destination des clubs, entrant dans le dispositif Fonds d'aide aux Clubs pour améliorer les climats des et autour des rencontres de Futsal.
- Propose de rencontrer la CDA pour évoquer la possible mise en place de formation d'arbitre de club Futsal, car les erreurs d'arbitrages par des arbitres bénévoles novices peuvent engendrer un certain nombre d'incivilités
- Propose au CTR Futsal, l'organisation de plateau Futsal événementiel en juin sur le terrain futsal de Morfondé pour les clubs de futsal jeune de la ligue de Paris
- Le CTD DAP propose une réflexion sur l'organisation d'une rentrée du Futsal en octobre 2025, manifestation où l'ensemble des clubs sera sollicité.

Fin de séance à 21h30

Agenda Technique

FORMATIONS CFI JANVIER à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI SENIORS	1^{er} jour 07/03/2025 2^{ème} jour 04/04/2025	LE MEE S/SEINE	ANNULEE	
CFI U14-U19	1^{er} jour 11/03/2025 2^{ème} jour 08/04/2025	A PROVINS	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	20	1
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	12	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	COMPLETE	

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

Agenda Technique

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/02/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/03/2025	LE MEE S/SEINE	11	13
Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	0	24

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	12	12
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	1	23



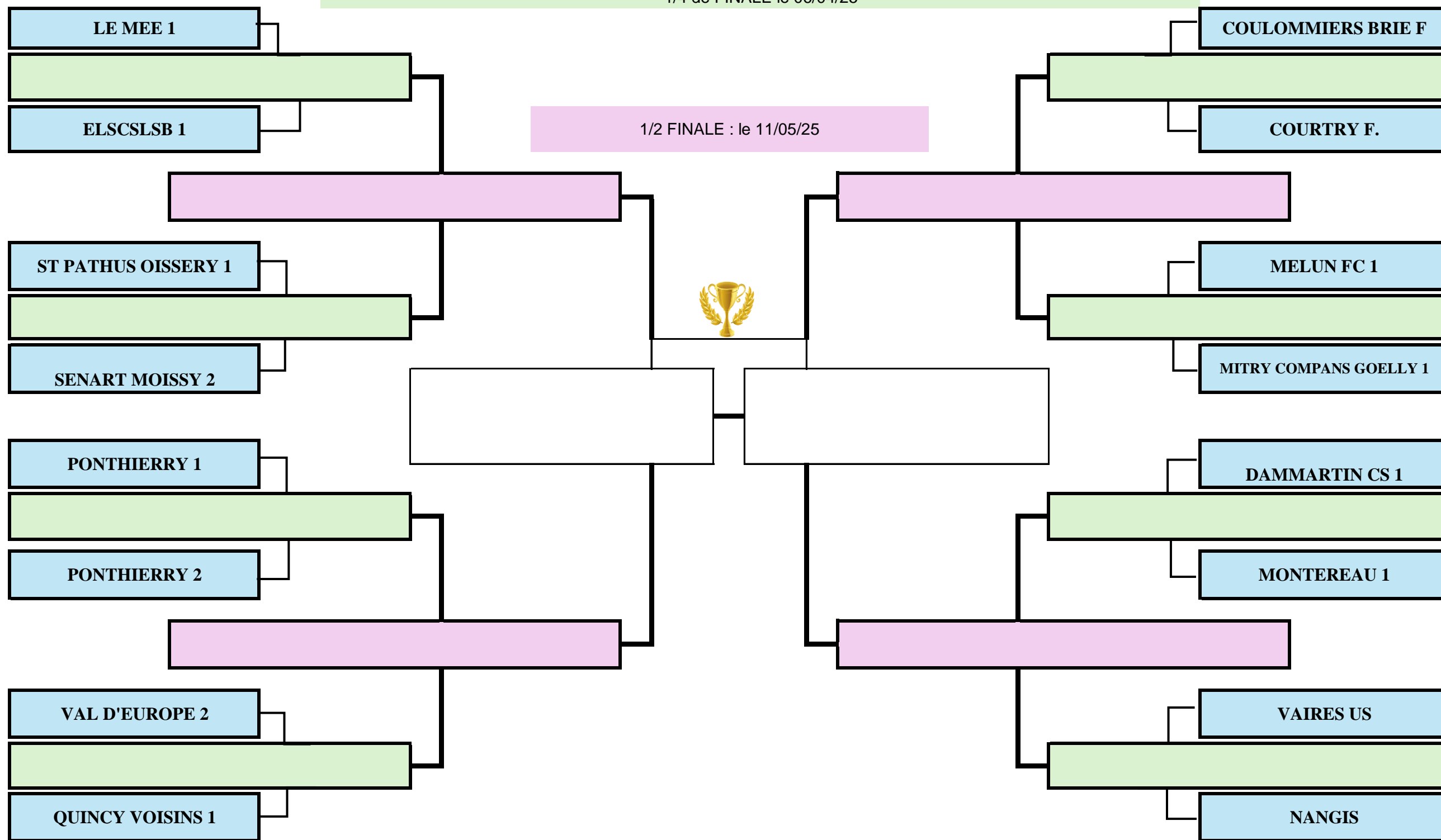
COUPE CRITERIUMS FEMININS U15 à 8 2024/2025



1/8 DE FINALE : le 16/03/25

1/4 de FINALE le 06/04/25

1/2 FINALE : le 11/05/25



JOUR DE COUPE U10/U11- 1/4 DE FINALE



SAMEDI 01/03/2025



POULE J		
TORCY 12		
DAMMARIÉ 3		
CHEVRY 3		
ALLIANCE 77 11		
NANGIS 2		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/4 DE FINALE

SAMEDI 01/03/2025



POULE 0		
TRILPORT 12		
PAYS DE L'OURCQ 3		
BRIE NORD 2		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps



FUTSAL ESPOIRS U12/U13



CATEGORIE	U13G	U13G
DATE	samedi 1 mars 2025	dimanche 2 mars 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1
RDV	08h30	09h30
SITE	Gymnase des Templiers 1 Rue des Templiers 77120 Coulommiers	Gymnase de la Chevée Rue de la Chevée 77165 Saint Souplets
1	BRIE FC	AFPO
2	BUSSY	BRIE NORD 1
3	COSMO	BRIE NORD 2
4	COULOMMIERS	CHAMPS FFC
5	COURTRY FOOTBALL	CHELLES
6	DAMMARTIN	EMERAINVILLE
7	FERRIERES	GRETZ
8	FERTE SOUS JOUARRE	LAGNY
9	MEAUX	NOISIEL FA
10	PAYS CRECOIS	VAL YERRES
11	PLAINE DE France	
12	ST MARD	
13	ST PATHUS	
14	THORIGNY	
15	TRILPORT	
16	US VAIRES	
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 MARS 2025

Club recevant	BRIE FC		BRIE NORD		MEAUX	
	BRIE FC	3	BRIE NORD	5	MEAUX	7
	MOUSSY	1	ST PATHUS	3	COURTRY ACADEMY	3
	OTHIS	3	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	CONGISSOIS	1	CHAUCONIN	2		
	ST MARD	3				
		11		15		14

Club recevant	VILLENOY		ANNET		FERRIERES	
	VILLENOY	3	ANNET	3	FERRIERES	4
	TRILPORT	4	CHELLES	4	CLAYE	6
	MONTHYON	1	TORCY	4	EMMERAINVILLE	2
	MAGNY	2				
		10		11		12

Club recevant	LE PIN		THORIGNY		COLLEGIEN	
	LE PIN	2	THORIGNY	2	COLLEGIEN	4
	CHELLES	5	PLAINE France	2	NANTEUIL	3
	TORCY	4	BUSSY	6	MITRY	4
			NOISIEL FA	5	LOGNES	5
		11		15		16

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		COULOMMIERS	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	COULOMMIERS	3
	DAMMARTIN	8	VILLEPARISIS	5	REBAIS	2
	AS CHAMPS	2	PORTUGAIS PONTAULT	4	POMMEUSE	3
			VAIRES	6	BUCEENNE	2
					BRIE EST	1
		15		17		11

Club recevant	CRECY		AFPO		BREUILLOISE	
	CRECY	4	AFPO	3	BREUILLOISE	2
	VAL D'EUROPE	8	QUINCY	6	VILLEPARISIS	5
	JOUARRE	2	CHANGIS	1	ESBLY	2
	MOUROUX	2			COSMO	1
		16		10		10

Club recevant	CHAMPS FFC (FUTSAL)					
	CHAMPS FFC	6				
	VAL DE France	6				
		12		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 MARS 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		MONTHYON	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	MONTHYON	2
	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5	LOGNES	5
	CHAUCONIN	3			NANTEUIL	3
	CHELLES	3				
		12		12		10

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	THORIGNY	2	VAL DE France	4	ST PATHUS	3
	PLAINE DE France	2	AFPO	4	CONGISSOIS	1
	BREUILLOISE	4			BRIE NORD	4
		12		12		14

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	FERRIERES	6	BRIE FC	6	VAL DE France	4
			EMERAINVILLE	1	MEAUX	5
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	ST THIBAULT	3	JOUARRE	4	MOUROUX	2
	COSMO	2	DAMMARTIN	4	ANNET	2
	BRIE EST	1	POMMEUSE	2	BUCEENNE	4
					LE PIN	2
		12		12		12

Club recevant	CHELLES		TRILPORT		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	4	TRILPORT	4	FERTE/JOUARRE	5
	NOISIEL FA	4	VILLENNOY	2	REBAIS	3
	PONTAULT PORTUGAIS	4	LAGNY	6	CRECY	4
		12		12		12

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		BUSSY	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	3	BUSSY	4
	MAGNY	3	ESBLY	2	MEAUX	4
	COULOMMIERS	4	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
			COLLEGIEN	3		
		12		12		12



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 15 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		CHELLES		VILLEPARISIS	
	DAMMARTIN	8	CHELLES	9	VILLEPARISIS	5
	VILLENROY	3	COURTRY FOOTBALL	5	LAGNY	5
	BRIE FC	3	LE PIN	2		
	PLAINE France	2				
		16		16		10

Club recevant	VILLEPARISIS		BUSSY		MITRY	
	VILLEPARISIS	5	BUSSY	6	MITRY	4
	BRIE NORD	5	MEAUX	7	ST MARD	3
			THORIGNY	2	AS CHAMPS	2
					NOISIEL FA	5
		10		15		14

Club recevant	CHAMPS FFC		LOGNES		VAIRES	
	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5	VAIRES	6
	BREUILLOISE	2	MAGNY	2	FERRIERES	4
	ESBLY	2	ST THIBAUT	2	COLLEGIEN	4
	CRECY	4	PORTUGAIS PONTAULT	4		
		14		13		14

Club recevant	VAL DE FRANCE		VAL D EUROPE		COULOMMIERS	
	VAL DE France	6	VAL D'EUROPE	8	COULOMMIERS	3
	TORCY	4	REBAIS	2	TRILPORT	4
	EMERAINVILLE	2	COURTRY ACADEMY	3	MOUROUX	2
			JOUARRE	2		
		12		15		9

Club recevant	MOUSSY		CHANGIS		QUINCY	
	MOUSSY	1	CHANGIS	1	QUINCY	6
	MONTHYON	1	BUCEENNE	2	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1	COSMO	1	FERTE SOUS JOUARRE	4
	ST PATHUS	3	NANTEUIL	3	AFPO	3
	CHAUCONIN	2	POMMEUSE	3		
		8		10		14

Club recevant	CLAYE					
	CLAYE	6				
	OTHIS	3				
	ANNET	3				
		12		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 22 MARS 2025

Club recevant	VILLEPARISIS		VILLEPARISIS		BUSSY	
	VILLEPARISIS	5	VILLEPARISIS	5	BUSSY	4
	LOGNES	5	LOGNES	5	ST PATHUS	3
					MEAUX	5
		10		10		12

Club recevant	MOUSSY		PONTAULT PORTUGAIS		FERRIERES	
	MOUSSY	1	PONTAULT PORTUGAIS	4	FERRIERES	6
	CHELLES	4	VAIRES	5	FERTE SOUS JOUARRE	5
	CLAYE	6	CHELLES	3	BRIE EST	1
	CONGISSOIS	1				
		12		12		12

Club recevant	BRIE FC		ANNET		CRECY	
	BRIE FC	6	ANNET	2	CRECY	4
	MEAUX	4	AS CHAMPS	2	POMMEUSE	2
	VAL DE France	4	OTHIS	4	CHANGIS	2
			NOISIEL FA	3	AFPO	4
		14		11		12

Club recevant	TRILPORT		VAL D EUROPE		THORIGNY	
	TRILPORT	4	VAL D'EUROPE	5	THORIGNY	2
	MAGNY	3	NANTEUIL	3	VAL D'EUROPE	5
	COSMO	2	BRIE NORD	4	PLAINE DE France	2
	TORCY	3			VILLENY	2
		12		12		11

Club recevant	QUINCY		ST THIBAULT		LAGNY	
	QUINCY	6	ST THIBAULT	3	LAGNY	6
	BUCEENNE	4	MONTHYON	2	COURTRY FOOTBALL	4
	ST MARD	3	DAMMARTIN	4	DAMMARTIN	4
			CHAUCONIN	3		
		13		12		14

Club recevant	REBAIS		CHAMPS FFC		LE PIN	
	REBAIS	3	CHAMPS FFC	7	LE PIN	2
	MOUROUX	2	MITRY	4	COLLEGIEN	3
	JOUARRE	4	EMERAINVILLE	1	NOISIEL FA	4
	ESBLY	2			COURTRY ACADEMY	3
		11		12		12

Club recevant	BREUILLOISE					
	BREUILLOISE	4				
	VAL DE France	4				
	COULOMMIERS	4				
		12		0		0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	DAMMARTIN		ESBLY		FERRIERES	
	DAMMARTIN	8	ESBLY	2	FERRIERES	4
	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4	BUSSY	6
			MOUROUX	2	PORTUGAIS PONTAULT	4
			TORCY	4		
		14		12		14

Club recevant	THORIGNY		CRECY		VAL DE France	
	THORIGNY	2	CRECY	4	VAL DE France	6
	VAIRES	6	CHAMPS FFC	6	LOGNES	5
	BREUILLOISE	2	REBAIS	2	BRIE EST	1
	AS CHAMPS	2			COSMO	1
		12		12		13

Club recevant	SAINT PATHUS		JOUARRE		MAGNY	
	ST PATHUS	3	JOUARRE	2	MAGNY	2
	VILLEPARISIS	5	MEAUX	7	TORCY	4
	MITRY	4	BRIE NORD	5	POMMEUSE	3
					EMERAINVILLE	2
		12		14		11

Club recevant	COULOMMIERS		VILLENROY		COLLEGIEN	
	COULOMMIERS	3	VILLENROY	3	COLLEGIEN	4
	FERTE SOUS JOUARRE	4	OTHIS	3	VILLEPARISIS	5
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	NANTEUIL	3
	BUCEENNE	2	MONTHYON	1		
			CHANGIS	1		
			AFPO	3		
		15		12		12

Club recevant	LAGNY		SAINT THIBAUT		ANNET	
	LAGNY	5	ST THIBAUT	2	ANNET	3
	CHELLES	4	NOISIEL FA	5	TRILPORT	4
	COUNTRY ACADEMY	3	COUNTRY FOOTBALL	5	PLAINE France	2
	CHAUCONIN	2			ST MARD	3
					MOUSSY	1
		14		12		13

Club recevant	VAL D EUROPE					
	VAL D'EUROPE	4				
	CHELLES	5				
	BRIE FC	3				
	LE PIN	2				
		14		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 29 MARS 2025

Club recevant	COLLEGIEN		VILLENOY		NANTEUIL	
	COLLEGIEN	3	VILLENOY	2	NANTEUIL	3
	ESBLY	2	MAGNY	3	CHAUCONIN	3
	MOUROUX	2	AFPO	4	BUSSY	4
	VAL D'EUROPE	5	ST PATHUS	3	LE PIN	2
		12		12		12

Club recevant	MITRY		OTHIS		CLAYE	
	MITRY	4	OTHIS	4	CLAYE	6
	VAL D'EUROPE	5	BRIE FC	6	FERRIERES	6
	LOGNES	5	ANNET	2		
		14		12		12

Club recevant	BUCEENNE		BRIE NORD		TORCY	
	BUCEENNE	4	BRIE NORD	4	TORCY	3
	FERTE/JOUARRE	5	TRILPORT	4	THORIGNY	2
	COSMO	2	COURTRY FOOTBALL	4	DAMMARTIN	4
	BRIE EST	1				
		12		12		9

Club recevant	MEAUX		CHANGIS		AS CHAMPS	
	MEAUX	4	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	QUINCY	6	CONGISSOIS	1	CHELLES	4
	JOUARRE	4	COULOMMIERS	4	LAGNY	6
		14		7		12

Club recevant	CHELLES		BREUILLOISE		FERTE JOUARRE	
	CHELLES	3	BREUILLOISE	4	FERTE/JOUARRE	5
	DAMMARTIN	4	VAL DE France	4	REBAIS	3
	CHAMPS FFC	4	PLAINE DE France	2	MEAUX	5
	MONTHYON	2	EMERAINVILLE	1		
			MOUSSY	1		
		13		12		13

Club recevant	VAIRES		NOISIEL FA		POMMEUSE	
	VAIRES	5	NOISIEL FA	4	POMMEUSE	2
	CRECY	4	LOGNES	5	ST THIBAUT	3
	ST MARD	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL DE France	4
					NOISIEL FA	3
		12		12		12

Club recevant	PONTAULT PORTUGAIS		MEAUX			
	PONTAULT PORTUGAIS	4	MEAUX	5		
	VILLEPARISIS	6	JOUARRE	4		
			CHAMPS FFC	3		
		10		12		0